



Fiche de données de sécurité

Section 01 Identification

| | |
|---|--|
| Identificateur du produit | Ammoniac, Solution Aqueuse Ammoniac, Solution Aqueuse 19% Ammoniac, Solution Aqueuse 19% NSF Ammoniac, Solution Aqueuse 26° Be (29% w/w) NSF Ammoniac, Solution Aqueuse 26D |
| Autres moyens d'identification | Aqua ammoniacale, solution d'ammoniacale |
| Usage du produit et restrictions d'utilisation | Engrais, extraction des métaux de leurs minerais, épurateur de sulfure d'hydrogène, fabrication (plastiques, fibres résines, explosifs, détergents, pesticides, produits pharmaceutiques, composés d'ammonium autres produits chimiques) |
| Identificateur du fournisseur initial | ClearTech Industries Inc 1500 Quebec Avenue Saskatoon, SK. Canada S7K 1V7 Téléphone: 800.387.7503 Fax: 888.281.8109 www.cleartech.ca |
| Préparé par | ClearTech Industries Inc. service technique |
| No de téléphone d'urgence (24 h sur 24) | 306.664.2522 |

Section 02 Identification des dangers

Dangers physiques

Aucun connu dangers physiques

Dangers pour la santé

Corrosion cutanée / irritation cutanée Catégorie 1B

Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 1

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de Danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Pictogrammes



Conseils de prudence

Prévention

- P260 Ne pas respirer les vapeurs, fumées, or brouillards.
P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection, visage et protection respiratoire, des vêtements de protection, des protection des yeux

Intervention

- P301 P330 P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer a bouche. Ne PAS faire vomir.
P303 P361 P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (au les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau or se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutiliser.
P363
P304 P340 P310 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305 P351 P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution a l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage

- P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.

Élimination

- P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et/ ou locaux, y compris la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Danger non calcifiées ailleurs

Pas disponible

Renseignements supplémentaires

Pas disponible

Section 03 Composition / information sur les ingrédients

Composants contribuant aux dangers:

| Dénomination chimique | Nom commun | Numéro CAS | Concentration (w/w%) |
|---|--------------------|------------|----------------------|
| Ammoniac (anhydre) | Ammoniac (anhydre) | 7664-41-7 | 18-30% |
| Ammoniac, solution aqueuse ((NH ₄)(OH)) | Aqua ammoniaque | 1336-21-6 | 37-62% |

Section 04 Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Service Clients: 800.387.7503
Date de révision: mars 31, 2022

www.cleartech.ca

Urgence: 306.664.2522

Page 2 de 9

| | |
|-------------------------|---|
| Inhalation | Prendre des précautions afin d'assurer sa sécurité avant de porter secours (p. ex. porter un équipement de protection approprié, utiliser le système de surveillance mutuelle). Enlever la source d'exposition ou transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Si la victime ne respire plus, le personnel formé devrait commencer la respiration artificielle ou si le cœur de la victime a cessé de battre, commencer immédiatement la réanimation cardiorespiratoire (RCR) ou la défibrillation externe automatisée (DEA). Éviter le bouche à bouche en utilisant un dispositif de protection. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. |
| Ingestion | Rincer a bouche. Ne PAS provoquer le vomissement. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Si la victime vomit naturellement, la coucher sur le côté, dans la position de récupération. |
| Contact cutané | Éviter le contact direct. Porter un vêtement de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Enlever immédiatement les vêtements, les chaussures et les accessoires en cuir contaminés Rincer délicatement la peau sous un faible jet d'eau tiède / sous la douche pendant 30 minutes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser de nouveau ou les éliminer. |
| Contact oculaire | Éviter le contact direct. Porter des gants de protection contre les produits chimiques, au besoin. Enlever la source d'exposition ou transporter la personne à l'air frais. Rincer délicatement les yeux avec un faible jet d'eau tiède pendant quelques minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles coméennes, s'il est possible de le faire facilement. Continuer le rinçage pendant 30 minutes. Prendre soin de ne pas faire couler l'eau contaminée dans l'œil non touché ou sur le visage. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

| | |
|-------------------------------------|---|
| Inhalation | L'ingestion peut provoquer des brûlures de la bouche et de la gorge (brouillard). Peut irriter les voies respiratoires. |
| Ingestion | L'ingestion peut provoquer des brûlures de la bouche et de la gorge. |
| Contact cutané | Provoque des brûlures de la peau. |
| Contact oculaire | Provoque des lésions oculaires des yeux. |
| Informations complémentaires | Pour plus d'informations, voir Section 11 Données toxicologiques |

Section 05 Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|---|
| Agents extincteurs appropriés | Utilisez les agents d'extinction appropriés pour le feu environnant. |
| Agents extincteurs inappropriés | Les jets d'eau ne sont pas recommandés pour combattre les incendies impliquant des produits chimiques. |
| Dangers spécifiques du produit | Oxydes de azote peuvent être produits dans le feu. Le gaz ammoniac peut s'enflammer dans une plage de 16 à 25% en volume. |
| Équipement de protection et précautions spéciales pour les pompiers | Porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH et des vêtements de protection chimique. |

Section 06 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

| | |
|--|--|
| Précautions individuelles / équipements de protection / mesures d'urgence | Porter un équipement de protection individuelle approprié. (Voir la Section 08 Contrôle de l'exposition / protection individuelle). Rester au vent, ventiler la zone. Ne pas respirer les vapeurs, fumées, or brouillards. |
| Précautions relatives à l'environnement | Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les égouts. Avertissez-gouvernementales, de santé et sécurité au travail et les autorités environnementales. Avertir les exploitants de prises d'eau avoisinantes. |

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

PETITS DÉVERSEMENTS: Arrêter ou réduire la fuite si sécuritaire de le faire.
Déversement avec un matériau absorbant qui ne réagit pas avec le produit chimique déversé. Rincer la zone avec de l'eau. Le matériel absorbant contaminé peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé.
GROS DÉVERSEMENTS: Contacter les services d'urgence et le feu et le fournisseur pour obtenir des conseils.

Section 07 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manutention dans des conditions de sécurité

Utilisez l'équipement approprié pour soulever et transporter tous les récipients. Utiliser des pratiques d'hygiène et d'entretien ménager industriels sensibles. Laver soigneusement après manipulation. Évitez toutes les situations que pourraient mener à l'exposition nocive. Empêcher l'émission des vapeurs, fumées, or brouillards dans l'air en milieu de travail.
Inspectez les contenants pour vous assurer qu'ils ne sont ni endommagés ni fuites avant de les manipuler. Si l'étiquette d'origine est endommagée ou manquante, remplacez-la par une étiquette du lieu de travail. Ayez à portée de la main du matériel de secours adapté en cas d'incendies, de déversements et de fuites.
Ne jamais remettre le matériel contaminé dans son récipient original.

Stockage dans des conditions de sécurité

Conservez dans un endroit frais, sec et bien aéré, et loin des sources de chaleur et matériaux incompatibles. Toujours entreposer dans le récipient d'origine étiqueté. Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas en cours d'utilisation et quand vide. Les contenants vides peuvent contenir des résidus dangereux. Protéger l'étiquette et le garder visible.

Incompatibilités

Les acides, tels que sulfurique, nitrique, hydrochlorique, phosphorique, fluorosilique (HFSA), sulfonique, acétique, citrique, oxalique, et formique.
Les agents oxydants, tels que l'oxygène, le peroxyde d'hydrogène, les acides sulfurique et nitrique, et les permanganates.
Matière organique, comme le bois, le papier, l'essence, le diesel, les solvants et certain fluides caloporteurs à base de glycol
Sels d'hypochlorite.

Section 08 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Limites d'exposition

| Composant | Règlement | Type de liste | Valeur |
|--------------------|-----------|---------------|--------|
| Ammoniac (anhydre) | ACGIH | TWA | 25 ppm |
| | | STEL | 35 ppm |

Contrôles d'ingénierie

Prescriptions en matière de ventilation

La ventilation mécanique (dilution ou échappement local), clôture de processus ou de personnel et le contrôle des conditions de traitement doivent être fournis conformément à tous les codes d'incendie et les exigences réglementaires. Donner de l'air de remplacement suffisante pour compenser l'air évacué par les systèmes d'échappement.

Autre

Une douche d'urgence et une douche oculaire doivent être disponibles, testées et à proximité du produit manipulé conformément à la réglementation provinciale.

Équipement de protection

Les points suivants ne sont que des recommandations. Il est de la responsabilité de l'employeur et de l'utilisateur de faire une évaluation des risques du processus au cours duquel le produit est utilisé et de déterminer les mesures d'ingénierie et les EPI adéquates pour leur processus. Des renseignements supplémentaires réglementaires et de sécurité devraient être obtenus des autorités locales et, si nécessaires, d'un hygiéniste industriel professionnel.

Protection des yeux et du visage

Lorsqu'il y a un risque d'exposition des yeux ou du visage, de porter des lunettes de sécurité bien ajustées et un écran facial ou un masque respiratoire complet ou tout autre équipement de protection similaire qui protège le visage et les yeux de la personne qui les porte. Les lentilles de contact ne doivent pas être portés; ils peuvent contribuer à de graves lésions oculaires.

Protection des mains et du corps

Le port de gants jetables en latex ou nitrile est recommandé pour prévenir le contact accidentel. Une protection de la peau en caoutchouc butylique, en néoprène ou en PVC est recommandé lors de contact de manipulation prolongée. Les gants en cuire ne sont pas recommandés pour la protection chimique. Se référer aux instructions du fabricant pour les temps de protection et les renseignements concernant la perméabilité; à noter que les temps de protection et la perméabilité varient avec la température, l'utilisation et l'âge du produit. L'utilisation prolongée d'équipements de sécurité ou de vêtements contaminés n'est pas recommandé; les laver avant de réutiliser ou les jeter.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter des équipements respiratoires appropriés.

NIOSH recommandations de respirateurs pour: Ammoniac (anhydre)

Jusqu'à: 250 ppm

(APF = 10) Tout respirateur à cartouche filtrante muni d'une cartouche protégeant contre Ammoniac (anhydre)

(APF = 10) Tout respirateur à adduction d'air.

Jusqu'à: 300 ppm

(APF = 25) Tout respirateur à adduction d'air fonctionnant en mode continu.

(APF = 25) Tout respirateur autonome, purificateur muni d'une cartouche protégeant contre Ammoniac (anhydre)

(APF = 50) Tout respirateur à adduction d'air avec masque complet sous le menton avec cartouche contre Ammoniac (anhydre)

(APF = 50) Tout respirateur purificateur muni d'un masque complet (masque à gaz) sous le menton avec cartouche contre Ammoniac (anhydre)

(APF = 50) Toute respiratoire autonome appareil avec masque complet.

(APF = 50) Tout respirateur à adduction d'air avec masque complet.

Entrée d'urgence ou planifiée dans une zone aux concentrations inconnues ou conditions d'IDLH

(APF = 10,000) Tout appareil respiratoire autonome muni d'un masque complet et fonctionnant à la demande ou en mode de pression positive

(APF = 10,000) Tout respirateur à adduction d'air muni d'un masque complet et fonctionnant à la demande ou en mode de pression positive en combinaison avec un appareil respiratoire autonome auxiliaire à pression positive.

Échapper:

(APF = 50) Tout respirateur purificateur muni d'un masque complet (masque à gaz) sous le menton avec cartouche contre Ammoniac (anhydre)

Tout appareil respiratoire autonome de type approprié pour une évacuation.

Dangers thermiques

Pas disponible

Section 09 Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique

Liquide

| | |
|---|---|
| Couleur | Claire, incolore |
| Odeur | Âcre |
| Seuil olfactif | 0.04 ppm |
| Propriétés | |
| pH | 10.6-11.6 (0.02-1.7% solution) |
| Point de fusion / point de congélation | -69 °C (29%) |
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | 37.4 °C (25%) |
| Point d'éclair | Pas disponible |
| Taux d'évaporation | Pas disponible |
| Inflammabilité | Pas applicable |
| Limite supérieure d'inflammabilité | 25% (ammoniac) |
| Limite inférieure d'inflammabilité | 16% (ammoniac) |
| Tension de vapeur | 556.35 mmHg |
| Densité de vapeur | 0.6 |
| Densité relative | Pas applicable |
| Solubilité | Soluble dans l'eau |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | -1.14 @ 25 °C |
| Température d'auto-inflammation | 651 °C (vapeur d'ammoniac) |
| Température de décomposition | Pas disponible |
| Viscosité | Pas disponible |
| Densité | 0.890 g/mL (29% @ 20 °C) |
| Caractéristiques des particules | Pas applicable |
| Formule | NH ₃ (ammoniac), NH ₄ OH (l'hydroxyde d'ammonium) |
| Masse moléculaire | 17.031 g/mol (ammoniac), 35.04 g/mol (l'hydroxyde d'ammonium) |

Section 10 Stabilité et réactivité

| | |
|---|---|
| Réactivité | Réagit violemment aux acides. |
| Stabilité | Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation. |
| Risques de réactions dangereuses | La polymérisation dangereuse n'est pas anticipée. |
| Conditions à éviter | Éviter le contact avec les matières incompatibles. |
| Matériaux incompatibles | Les acides, tels que sulfurique, nitrique, hydrochlorique, phosphorique, fluorosilique (HFSA), sulfonique, acétique, citrique, oxalique, et formique. Les agents oxydants, tels que l'oxygène, le peroxyde d'hydrogène, les acides sulfurique et nitrique, et les permanganates. Matière organique, comme le bois, le papier, l'essence, le diesel, les solvants et certain fluides caloporteurs à base de glycol Sels d'hypochlorite. |

Produits de décomposition dangereux La décomposition thermique peut produire des oxydes azote.

Section 11 Données toxicologiques

Toxicité aiguë (Valeurs DL50 / CL50)

| Composant | Voies d'exposition | Espèces | Valeur | Exposition |
|----------------------------|--------------------|---------|---------------|------------|
| Ammoniac, solution aqueuse | Orale | Rat | 350 mg/kg bw | |
| Ammoniac (anhydre) | Inhalation | Rat | 9.8-13.8 mg/L | 60 minutes |

Résumé des effets toxicologiques sur la santé

| | |
|---|--|
| Caractéristiques chimiques | Pas d'effets connus |
| Corrosion cutanée / irritation cutanée | Provoque des brûlures de la peau. |
| Ingestion | L'ingestion peut provoquer des brûlures de la bouche et de la gorge. |
| Inhalation | L'ingestion peut provoquer des brûlures de la bouche et de la gorge (brouillard). Peut irriter les voies respiratoires. This product peut être classé toxique par inhalation, si les valeurs CL50 sont considérées isolément. Cependant, il n'y a aucune preuve disponible qui provoque This product une toxicité systématique; tous ses effets sont localisés et sont donc considérés comme corrosifs. Cette substance est déjà classée comme corrosive, il serait donc inapproprié de la classer également comme toxique par inhalation. |
| Contact oculaire | Provoque des lésions oculaires des yeux. |
| Sensibilisation | Ce produit et ses composants aux concentrations indiquées n'ont pas d'effets connus de sensibilisation. |
| Mutagénicité | Ce produit et ses composants aux concentrations indiquées n'ont pas d'effets mutagènes connus. |
| Cancérogénicité | Ce produit et ses composants aux concentrations indiquées n'ont pas d'effets cancérogénicité connus. |
| Toxicité pour la reproduction | Ce produit et ses composants aux concentrations indiquées n'ont pas d'effets toxiques connus pour la reproduction. |
| Toxicité pour certains organes cibles | Ce produit et ses composants aux concentrations indiquées n'ont pas d'effets connus sur des organes cibles. |
| Danger par aspiration | Pas disponible |
| Produits synergiques | Pas disponible |

Section 12 Données écologiques

Écotoxicité

| Composant | Type | Espèces | Valeur | Exposition |
|--------------------|------|------------------------|------------|------------|
| Ammoniac (anhydre) | CL50 | Poisson | 0.068 mg/L | 96 heures |
| | CE50 | Invertébrés aquatiques | 101 mg/L | 48 heures |
| | CE50 | Algues | 2,700 mg/L | 72 heures |

Biodégradabilité La liste intérieure des substances classifie ammoniac, solution aqueuse comme persistant.

| | |
|-----------------------------|---|
| Bioaccumulation | La liste intérieure des substances classifie ammoniac, solution aqueuse comme non-bioaccumulatif. |
| Mobilité | Ce produit est soluble dans l'eau , et ne devrait pas être absorbé par le sol et peut contaminer les eaux souterraines Ce produit s'évaporera et peut être répandu par le vent. |
| Autres effets nocifs | La liste intérieure des substances classifie ammoniac, solution aqueuse comme intrinsèquement toxique pour les organismes aquatiques. |

Section 13 Données sur l'élimination

| | |
|---|---|
| Déchets provenant de résidus / produits non utilisés | Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux, y compris la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. |
| Emballages contaminés | Ne pas enlever l'étiquette, respecter les avertissements indiqués sur l'étiquette même après que le récipient soit vide. Les récipients vides devraient être recyclés ou éliminé dans une installation approuvée d'élimination des déchets. |

Section 14 Informations relatives au transport

| | |
|--|--|
| Numéro ONU | UN2672 |
| Désignation officielle de transport et description de l'ONU | AMMONIAC EN SOLUTION aqueuse de densité comprise entre 0,880 et 0,957 à 15 °C contenant plus de 10 % mais au maximum 35 % d'ammoniac |
| Classe(s) de danger relative(s) au transport | 8 |
| Groupe d'emballage | III |
| Indice de quantité limitée | 5 L |
| Dangers environnementaux | Considéré comme un polluant marin en vertu des règlements du TMD canadienne de l'annexe 3. |
| Précautions spéciales | Pas de dispositions spéciales |
| Transport en vrac | Indice PIU: pas disponible |
| Renseignements supplémentaires | MARPOL 73/78 et Recueil IBC: Ce produit n'est pas inscrit au Chapitre 17 du Recueil IBC. Pendant le transport, attacher les contenants (remplis ou vides) au moyen d'ancrages adaptés. S'assurer que tous les bouchons, les soupapes et autres fermetures sont en position fermée. |

TMD CLASSEMENT DE PRODUIT: Ce produit a été classé à la date de préparation mentionnée à l'article 16 de cette données de sécurité, pour le transport conformément aux prescriptions de la partie 2 sur le transport des marchandises dangereuses. Si les données d'essai applicables, les essais et / ou publiés concernant la classification de ce produit sont énumérés dans les références à l'article 16 de cette fiche de données de sécurité.

Section 15 Informations sur la réglementation

REMARQUE : LE PRODUIT FIGURANT SUR CETTE FICHE A ÉTÉ CLASSÉ SELON LES CRITÈRES DE RISQUE STIPULÉS DANS LE RÈGLEMENT SUR LES PRODUITS DANGEREUX. LA PRÉSENTE FICHE CONTIENT TOUS LES RENSEIGNEMENTS REQUIS PAR CE RÈGLEMENT.

Tous les composants de ce produit sont classifiés sur la liste intérieure des substances.

Ammoniac est inscrit à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP). Seuil de rapport : 10 tonnes produites, traitées ou utilisées autrement.

L'ammoniac est répertorié dans le Règlement sur les urgences environnementales, annexe 1. Concentration : 10% w/w
Quantité minimale : 4,5 tonnes Catégorie de danger : Inhalation

Section 16 Autres informations

Date de la dernière révision: mars 31, 2022

Remarque : Il incombe à l'utilisateur d'établir un lieu de travail sûr. Les renseignements sur la santé et la sécurité énoncés dans le présent document ne sont fournis à l'utilisateur qu'à titre indicatif. Les renseignements contenus dans le présent document sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exacts. Les renseignements contenus dans le présent document sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exacts. Toutefois, étant donné que les conditions de manipulation et d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie de résultat et nous n'assumons aucune responsabilité pour tout dommage résultant de l'utilisation de ce produit. Il incombe à l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements applicables.

À l'attention du réceptionnaire des produits chimiques et du coordinateur des fiches de données de sécurité

Dans le cadre de notre engagement envers l'initiative Distribution responsable® de DRC, ClearTech Industries Inc. et ses sociétés affiliées exigent, comme condition de vente, que vous transmettiez la fiche de données de sécurité ci-jointe à tous les employés concernés, tous les clients et tous les utilisateurs finaux. Sur demande, ClearTech vous enverra des renseignements supplémentaires concernant la manipulation du produit, ainsi que tout renseignement relatif à la santé et à la sécurité.

Pour toute question ou préoccupation, prière de communiquer avec notre service à la clientèle ou avec notre service technique.

Références:

- 1) CHEMINFO
- 2) TOXNET
- 3) eChemPortal
- 4) ECHA
- 5) Transportation des Marchandises Dangereuses Canada
- 6) HSDB
- 7) PAN